

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2016

Février 2016

Membres présents et représentés : 28

2. REDEVANCE de GRDF POUR OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC

L'occupation du domaine public pour les chantiers de travaux de distribution de gaz implique le paiement d'une redevance d'occupation provisoire de ce domaine.

Le taux de cette redevance est fixé à 0,35 €/mètre de canalisation. Son montant sera revalorisé automatiquement chaque année suivant le linéaire de canalisation comptabilisé au 31 décembre de l'année précédente.

3. CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

L'Association **Team Roulotte occupe à titre onéreux** plusieurs fois, par an, la salle des fêtes pendant la période hivernale, sous réserves que celle-ci ne soit pas retenue.

Il s'avère nécessaire, pour cette association, d'adapter le tarif de location de la salle, le fixant à 200€

4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC « TRAFIC COMMUNICATION »

L'un des camions de la commune vieillit, son entretien s'avère de plus en plus coûteux. Nous avons la possibilité de procéder à son remplacement par un véhicule équivalent.

Nous avons opté pour une solution beaucoup moins onéreuse en signant un contrat de **location à titre gratuit avec la société Trafic Communication**. Cet engagement permet à la municipalité d'utiliser un véhicule neuf sans frais.

Une convention de mise à disposition gratuite sera signée entre les deux parties en vue de son immatriculation.

La commune s'engage par ailleurs à consentir au loueur « Trafic Communication » un droit d'exploitation exclusif des emplacements publicitaires situés sur les parois du camion dont le financement sera uniquement assuré par les recettes publicitaires.

La commune financera uniquement les frais d'assurances et d'entretien.

Cette voiture électrique s'inscrit dans la charte environnementale signée par la commune.

5. CONVENTION RELATIVE AU SERVICE « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE »

Cette convention permet aux municipalités qui y adhèrent d'établir un diagnostic quant à la consommation en énergie des bâtiments communaux. Cette étude approfondie engendre de substantielles économies tant énergétiques que financières.

L'une des communes y avait adhéré pour 3 ans avec prorogation signée en novembre 2014 jusqu'en décembre 2016.

La création des Auxons au 1^{er} janvier 2015 a pour conséquence d'étendre ce service à la commune nouvelle. La convention d'adhésion est prorogée jusqu'au 31 décembre 2016.

Cet avenant ne prendra effet qu'à compter du 1^{er} janvier 2016 sans rétroactivité.

6. GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT AVEC LA CAGB

Dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, le Grand Besançon a constitué un certain nombre de groupements de commandes avec les communes de l'agglomération.

Par ailleurs, le Grand Besançon, la ville et le CCAS de Besançon se sont engagés dans une démarche de mutualisation de leurs achats.

Ce dispositif permet aux communes qui y adhèrent d'effectuer certaines commandes à prix attractifs sans être liées pour l'ensemble des achats. Le village des Auxons participera à ce programme.

7. ELABORATION DU PLU : PROPOSITION D'AVENANT

La finalisation du PLU de notre commune est prévue pour la fin de cette d'année, hors il apparaît qu'il existe un écart entre le marché initial de 2009, son avenant lié à la phase PADD en date de novembre 2013, et l'évolution de la charge de travail incombant à la progression des lois et du changement de la réglementation sous-jacente à la rédaction des PLU.

Des compléments et/ou modifications s'imposent :

- la reprise des 4 diagnostics rendus dès 2011, qui nécessitent d'être réactualisés,
- l'ajustement de l'écriture réglementaire,
- le prolongement général des délais de réalisation.

Cette évolution se traduit par l'augmentation du nombre de réunions et de jours de travail du Cabinet CHARTIER qui accompagne chaque commune lors des réunions publiques.

Cet avenant s'ajoute au contrat source sans l'annuler.

8. CHOIX DU NOM DES CIMETIERES

La commune dispose de 2 cimetières et il convient de leur trouver un nom.

Après étude des différentes propositions, il est décidé de les nommer :

- Cimetière des Sablières
- Cimetière Maupommier

9. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.

La loi prévoit que seul le maire et les adjoints bénéficient d'une indemnisation dans le cadre de leur fonction d'élus.

Dans un esprit d'équité le maire et les adjoints ont décidé dès la création des Auxons de réduire leurs indemnités afin de rémunérer les conseillers.

Deux conseillers ayant démissionné au cours de l'année 2015, leurs indemnités retombent dans le pot commun.

LE BILLET DE L'ÉLU

Le patrimoine de notre commune est varié et en évolution constante. Son entretien se doit d'être fait de façon judicieuse.

La Mairie, bâtiment principal, doit s'adapter au regroupement du personnel, des archives et au flux des visiteurs plus important depuis 2015, date de création des Auxons. Son extension, volontairement décidée moderne et efficace, est prévue cette année. La révision du chauffage sera source de confort et d'économie.

L'école accueille tous les jours quelques 300 personnes : enfants et personnels confondus. C'est un site qui demande un entretien régulier : chauffage, éclairage, plomberie, etc. Les peintures viennent d'être refaites et des tableaux numériques mis en place. La sécurité doit y être assurée. Les aménagements routiers y accédant, la piste cyclable et les modifications sur le parking jouxtant l'école y participent.

La bibliothèque affiche une fréquentation en très nette hausse sans doute grâce à la réhabilitation des locaux et à la gestion par informatique des livres. L'adjonction de la cave voutée mitoyenne sera aménagée douillettement et offrira un espace de lecture et d'échanges très prochainement.

Le pôle sportif et de loisirs est composé des salles « Auxoise » et « Mouna », d'un terrain de foot avec vestiaire ainsi que de deux terrains de tennis et du « pool house ».

Un vaste projet de restructuration est lancé qui offrira en 2018 des locaux attractifs aux associations sportives et culturelles du village. Les salles « Ch'nillon » deviendront obsolètes et pourront alors faire partie du passé.

Les ateliers municipaux permettent aux employés communaux d'avoir un outil de travail performant.

Deux distilleries sont à la disposition des demandeurs.

Des locaux d'habitation permettent à quelques familles de rester au village :

- Une maison rue Maupommier est occupée par la même famille depuis de longues années
- Trois logements dont un spécialement conçu pour une personne à mobilité réduite et un local / bureau occupent l'ancienne école rénovée rue de l'Église Saint Pierre
- Deux appartements dont l'entrée a été refaite en 2015 sont situés à l'étage de la bibliothèque
- Un logement vers l'église de la Trinité est en cours de rénovation
- Un appartement judicieusement aménagé à l'étage de la salle des fêtes est destiné à un gardien et sa famille qui protégera ces lieux de rencontre dès cette année.

Quelques garages sont donnés en location : deux sont situés rue des Vignes et un autre rue de la Mairie.

Deux églises offrent à ceux qui le souhaitent la possibilité de pratiquer leur religion mais quelques concerts peuvent y être organisés ponctuellement. Une rénovation conséquente est en cours sur l'une d'entre elles.

Deux cimetières permettent à chacun de faire le choix de sa dernière demeure et ces lieux sont l'objet d'aménagements souhaités tels que cavurnes ou jardin du souvenir.

Cet inventaire comprend aussi le **Sapin Bleu** et le **Château** qui ne sont pas oubliés dans nos réflexions.

Le **Sapin Bleu**, ancien restaurant vidé de ses aménagements, est susceptible de se transformer en maison médicale. Les recherches de la municipalité vont dans ce sens et les avancées sur ce dossier sont satisfaisantes.

Le **château** est concédé depuis 12 ans à la commune avec un bail emphytéotique. Cette situation n'est pas facile mais nous multiplions les réunions avec le Conseil Général et l'Évêché qui possède les locaux de l'ancienne école Sainte Claire afin d'établir un plan d'action englobant l'ensemble de ces bâtiments.

Les tours du château ont été débarrassées des débris qui les envahissaient. Les portes et les planchers seront refaits pour une utilisation communale et une valorisation de ce bel ensemble.

Le patrimoine de la commune comprend aussi des **fontaines** et **lavoirs** que nous souhaitons valoriser. Nous y attachons beaucoup de soins, nous aimons tous les voir fonctionner ; nous les entretenons, illuminons et protégeons. Le **monument aux Morts** rassemble dorénavant tous les disparus des guerres et sa place est en cours d'aménagement. Le monument aux Morts adossé au cimetière Maupommier restera en place.

Une grande partie des travaux de rénovation ou d'aménagements est accomplie par les équipes communales, selon leurs compétences et leur disponibilité ; ensuite ce sont les artisans locaux qui sont sollicités.

Robert BOUVERESSE
Adjoint en charge des bâtiments

INFORMATIONS DIVERSES

▶ **ETAT CIVIL**

Naissances :

Raphaël LOISEL né le 02/01/2016

Anna-Rose GITENAIT née le 04/01/2016

Décès :

Mme BRISSOT Geneviève, veuve **LEYDIER**, le 14/01/2016

M. TOFFEL René le 26/01/2016

M. BOUGEOT Jacques le 07/02/2016

M. ROUSSELOT Michel le 07/02/2016

Mme DARD Lucette le 13 /02/2016

▶ **RECRUESCENCE DES VOLS :**

Notre village n'est malheureusement pas à l'abri de ces méfaits qui sont traumatisants pour les victimes. Aussi la municipalité accompagnée par la Gendarmerie a organisé une rencontre le 4 février. Quelques 200 personnes étaient au rendez-vous ce qui met en évidence la réalité du problème et le souci que ces vols génèrent.

A l'issue de la réunion une quinzaine de personnes se sont portées volontaires pour devenir des interlocuteurs privilégiés, des référents, entre les habitants et la gendarmerie. Bravo à ces personnes mais sachez que si vous souhaitez rejoindre ce groupe il est encore temps de vous faire connaître soit en mairie soit en gendarmerie. La vigilance de tous fera changer les choses et la municipalité s'implique fortement dans ce projet.

▶ **EXCÈS DE VITESSE**

Malgré des rétrécissements ajoutés à des « bosses » qui sont pénalisants pour tous, tant en terme de prix que de confort de circulation, nous observons que les limitations de vitesse sont toujours largement dépassées dans le village : 60 km/h où la vitesse ne doit pas excéder 30km/h par exemple.

La commune "Les Auxons" n'est pas un village qui est traversé par les usagers d'autres villages ou si peu ; il est surtout parcouru par ses propres habitants qui réclament de la sécurité pour leurs enfants ou les personnes âgées mais qui pour la plupart, demeurent dans l'incapacité d'appliquer ces règles à leur propre conduite.

La municipalité est totalement consciente du problème. Des contrôles de vitesse sont programmés régulièrement et continueront tant qu'aucune amélioration ne sera constatée.

▶ **FORMATION AU PERSONNEL :**

La municipalité a initié et financé une formation de sensibilisation aux « Gestes qui sauvent ». Quatre secrétaires, agents techniques et aux ATSEM de l'école ont suivi avec beaucoup d'attention cette formation dispensée par deux moniteurs de l'association FC2S. Cet apprentissage a abordé la compréhension de l'organisation des premiers secours, le massage cardiaque, l'utilisation d'un défibrillateur, la contention des hémorragies, la position latérale de sécurité, etc.

Souhaitons néanmoins qu'elles n'aient jamais à mettre en pratique sur le terrain ces gestes qui sauvent.



► DON DE SANG

Chacun de nous peut avoir besoin de sang demain ! Pour vous, c'était juste une demi-heure... Pour lui, c'était juste sa vie...

Vous êtes âgés de 18 à 70 ans, vous êtes en bonne santé, vous pesez plus de 50 kg
Venez faire un don de sang.

L'Établissement Français du Sang (EFS) a un besoin urgent en sang.

En collaboration avec la Commune Les Auxons, une collecte de sang est organisée

Samedi 19 mars 2016 de 9 h à 12 h 30 à l'École des Auxons.

Une collation vous sera offerte dans une sympathique ambiance et n'oubliez pas votre pièce d'identité.

Venez nombreux !!!

Le don du sang, c'est peu pour vous et tellement pour eux...

Donner son sang... C'est donner de la vie...